

# Diffuz : festival de culture(s) libre(s)



C'est à Montpellier, ça commence demain et j'enrage de ne pouvoir y être ☐

Site officiel et présentation officielle :

*La « culture libre » ou plus simplement « le Libre » est à la fois un courant de pensée émergent, une approche politique visant à défendre la libre diffusion des oeuvres de l'esprit, et une pratique collaborative de la création artistique et informatique.*

*Ce sont toutes les facettes de cette approche et son esprit que les associations L'Avis culturel, Les Cristaux liquident et Antiblues souhaitent mettre à l'honneur lors du premier festival Diffuz qui aura lieu à Montpellier du 21 au 28 octobre 2006 dans plusieurs lieux (publics et privés) de la ville.*

*Durant 8 jours, le festival prendra tour à tour les formes d'expression que sont la discussion (colloque, rencontres-café, salon...), l'exposition et la démonstration (concerts, projections vidéo...).*

On notera sur une page du site du projet une tentative pour définir, ou tout du moins circonscrire, certains termes et définitions.

## **La Culture Libre**

*La culture libre ou plus simplement le Libre est un courant de pensée et une approche politique pour défendre la libre diffusion des oeuvres de l'esprit, l'appropriation collective et l'approche collaborative de la création. (Source Wikipedia)*

## **La libre diffusion**

*C'est le droit de base accordé au public, permettant de récupérer puis partager le contenu placé sous une licence libre.*

## **Les licences « libres »**

*Elles ont toutes pour fondement d'autoriser la diffusion du contenu auquel elles sont associées. Il en existe différentes versions, permettant aux créateurs d'oeuvres de l'esprit, qu'il s'agisse de logiciel ou d'art, de disposer de textes juridiquement efficaces. Concernant la création culturelle, les plus utilisées sont la très française Licence Art Libre (LAL), la plus ouverte, et la licence Creative Commons (CC) qui a pour particularité d'être modulaire selon ce que l'auteur souhaite autoriser ou non (commerce, modification, etc...).*

## **Le copyleft**

*Le terme copyleft est un double jeu de mots faisant référence d'une part au copyright traditionnel (opposition right (droit, dans le sens légal du terme) et left (gauche)) et d'autre part à l'expression copy left (copie laissée ou copie autorisée) (Source Wikipedia). Ce terme englobe l'ensemble des licences laissant tout ou partie des droits au public recevant l'oeuvre. Tous les droits ne sont pas réservés.*

## **L'open-source**

*Ce terme a trait aux logiciels. Il s'agit de programmes dont le texte compréhensible par l'humain (la source), avant d'être compilé en un logiciel fonctionnel, est ouvert (open) à tous. C'est ainsi que des communautés de programmeurs*

*peuvent travailler de concert sur ces logiciels dits « libres », puis le partager avec tous (OpenOffice.org par exemple).*